



## Politiquement correct : le conseil coopératif

**S**i on rapporte le périmètre de la classe au fonctionnement d'un petit État, l'enseignant dispose d'un outil politique (au sens noble, bien sûr) pour contribuer aux prises de responsabilités et de décisions : le conseil coopératif<sup>(1)</sup>. En s'appuyant sur des lois et des règles qui fournissent un cadre sécurisant, l'enseignant permet à ses élèves d'y développer un espace de débat et de prise de décision destiné à irriguer le fonctionnement de la classe.

L'irruption brutale des totalitarismes religieux dans nos sociétés mondialisées, les résurgences réactionnaires qui poussent sur ce terrain nauséabond et les difficultés qu'éprouvent les démocraties à faire face de façon cohérente aux innombrables conséquences de ces dérives philosophiques ne doivent pas nous laisser croire que l'école reste en marge de ces problématiques, bien au contraire.

Par définition<sup>(2)</sup>, « l'éducation morale et civique (EMC) renvoie à l'éthique professionnelle de l'enseignant. Les valeurs sont au cœur de

chaque séance, [...] elles ne s'apprennent pas par le discours, elles se construisent, s'expérimentent et trouvent leur sens dans l'action et l'interaction. La bienveillance et la rigueur sont au fondement de toute démarche d'enseignement ». Comme le précisent les principes généraux des programmes, « l'évidente obligation de neutralité ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises ».

Même si l'école n'est pas une démocratie (voir encadré), l'enseignant dispose d'un outil privilégié, le

conseil coopératif, pour permettre aux élèves de s'engager dans la vie de la classe, de débattre, de prendre et d'assumer des responsabilités.

### Le conseil est un espace de prise de parole

Il permet à chacun de s'exprimer clairement et sincèrement sur tout ce qui concerne l'école. Son but est d'améliorer la vie de la classe et de l'école. Le dispositif doit placer chacun à égalité : le cercle est la forme la mieux adaptée, les participants s'habituent à s'adresser à la personne en face.

### Le conseil est un espace de prise de décisions

A ce titre, c'est une institution majeure de la classe puisqu'il contribue à son organisation. On privilégiera le consensus plutôt que le vote (parfois inévitable). Une personne opposée à une décision doit toujours pouvoir expliquer ses motifs. Si la décision n'est ni blessante ni discriminante, elle peut être prise malgré une, voire beaucoup d'oppositions (ce qu'un vote « sec » ne permet pas) et inversement.

### Le conseil s'appuie sur des lois

Ces lois<sup>(3)</sup>, expliquées aux enfants, sont indispensables et non négociables, elles fondent l'ensemble des règles que la classe se fixera pour tenir ses conseils. Elles sont au nombre de trois (et elles concernent aussi l'enseignant !) :

- chacun a le même droit à la parole, donc chacun est attentif et respectueux de chaque prise de parole ;
- ce qui est dit ou fait en conseil n'est pas blessant ;
- on ne parle que de ce qui est prévu.



### Le conseil détermine ses propres règles de fonctionnement

Durée, périodicité, lieu, désignation et renouvellement des métiers et répartition des tâches, tous ces éléments peuvent être proposés par l'enseignant au début, mais des adaptations seront décidées par le conseil selon les demandes émises par le groupe.

Les mots du conseil (ils ritualisent les différents temps du conseil et facilitent l'organisation) :

- je lis l'ordre du jour (ou je demande au secrétaire de lire l'OJ) ;
- la séance est ouverte ;
- je rappelle les décisions prises pendant le dernier conseil (-> fait / non fait) ;
- (au secrétaire) quel est le premier sujet ? (inscrit à l'OJ) ;
- (à l'auteur du sujet) est-ce que tu peux présenter ton sujet ?
- Qui veut poser une question (car il n'est pas sûr d'avoir bien compris) ?
- Qui veut prendre la parole (pour discuter de ce sujet) ?
- Nous allons bientôt fermer ce sujet, il y aura encore cinq prises de parole.
- Je rappelle ce qui a été dit/décidé aujourd'hui sur ce sujet (ou le secrétaire nous rappelle...).
- Je ferme ce sujet.
- Quel est le deuxième sujet ?
- Je rappelle quelles décisions ont été prises aujourd'hui (ou le secrétaire nous rappelle...).
- Le sujet X sera de nouveau discuté / le sujet Y n'a pas pu être discuté, il sera inscrit au prochain OJ.
- La séance est fermée.

### L'école n'est pas une démocratie

L'école est le lieu d'une relation asymétrique entre enseignants et apprenants.

Cette asymétrie repose sur une double autorité :

- celle que confère le statut de garant des règles institutionnelles et de détenteur du savoir institué ;
- celle que confère la compétence à mettre en place les situations d'apprentissage.

Il faudrait ajouter l'autorité que confère l'expérience d'une mise en œuvre des savoirs enseignés et des valeurs auxquelles ils se réfèrent qui se situe au niveau de l'éthique.

L'école ne fonctionne donc pas sur le modèle démocratique. Pourtant, elle se situe dans une société démocratique dont elle partage les valeurs à l'éducation desquelles elle contribue.

Pierre Madiot

(Cahiers Pédagogiques, colloque 2004)

### L'enseignant et la question de la parité

Dès lors que le conseil est ouvert, les prises de parole se font « à parité ». Enfant ou adulte, chacun est à la même enseigne : aucun traitement de faveur n'est accordé et chacun parlera à son tour, lorsque le distributeur de parole le lui permettra. Chacun argumente, abonde ou contredit. Ce n'est qu'à ce prix que chacun acceptera, sans se sentir blessé ou supérieur, qu'une décision soit prise. C'est la façon la plus saine de gérer sa frustration.

Mais, bien entendu, l'enseignant reste le garant des lois (de la République, de l'école, du conseil) et se doit d'intervenir si nécessaire pour rappeler ces lois. De même, il reste maître de ses choix pédagogiques et

n'hésite pas à le rappeler (« Je ne souhaite/veux pas qu'il y ait un animal dans la classe parce que... »). Il est également le seul adulte présent et informe donc si nécessaire sur le caractère décalé d'un thème de réflexion (inutile de débattre pendant plusieurs séances d'un projet infaisable). Enfin, il est également une personne libre de ses choix et veille à ne pas être instrumentalisé par une décision (ni lui, ni qui que ce soit).

### Problèmes ou projets ?

Inutile de partager a priori l'ordre du jour selon ces deux dominantes : l'ordre du jour rythmera facilement et naturellement leur succession. Si des difficultés d'organisation ou des déséquilibres apparaissent (par exemple très peu de projets), il sera bien temps de provoquer un découpage particulier.

### Critiques et félicitations

Si l'une des lois commande de ne pas blesser, il semble peu logique d'organiser une séance de critiques. Un problème de relation (gestes ou mots blessants, harcèlement, ...) sera toujours abordé pour évoquer des faits et non désigner des personnes. Il est préférable que l'enfant concerné se nomme lui-même pour ne pas se sentir montré du doigt. Quant aux compliments, ils peuvent être faits sur d'autres moments institués dans la classe (l'agenda coopératif en propose).

Gilles Petitjean

1. Conseil coopératif, ou conseil d'enfants, ou réunion de coopérative, tous titres équivalents.

2. Ressources Eduscol sur l'EMC [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/01/9/ress\\_emc\\_gestes\\_pro\\_464019.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/01/9/ress_emc_gestes_pro_464019.pdf)

3. Ces lois et bien d'autres choses dans « Apprendre avec les pédagogies coopératives », Sylvain Connac, ESF 2011.